



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Moni
bel



20050413

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 AVR. 2020

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

Greffier

N° d'entreprise : **0461 756 523**

Nom

(en entier) : **SOCIETE LOGISTIQUE CRUCKE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Sablières 8 à 7522 BLANDAIN**

Objet de l'acte : Démission et Nomination

Extrait du PV du Conseil d'Administration tenue le 11 février au siège social

Ordre du jour :

- Démission de l'administrateur délégué et du président du conseil d'administration
- Nomination d'un administrateur délégué et d'un président du conseil d'administration

Après délibération le conseil d'administration prend à l'unanimité la décision suivante :

-Le conseil d'administration décide de mettre fin au mandat d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration de Monsieur Jacques Crucke, domicilié à 9600 Renaix, rue de l'Ommegang 51, et ce à partir du 1er janvier 2020.

-Le conseil d'administration décide de nommer la société N.J. Crucke SA, dont le siège social se situe à 9600 Renaix, rue de l'Ommegang 51, numéro d'entreprise 0459.418.724, représentée par Monsieur Jacques Crucke, comme administrateur délégué et président du conseil d'administration, et ce à partir du 1er janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

N.J. Crucke
Représentée par
Jacques Crucke
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).